



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

AVIS est par les présentes donné que le conseil municipal de Ville de Sutton adoptera le budget pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, au 11 rue Principale Sud, Sutton, **le mercredi 26 janvier 2022, à 19 h 30**. La séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube de la Ville de Sutton.

Un résumé explicatif devrait être disponible sur le site web de la ville (www.sutton.ca) dans les jours précédant la séance du budget. Toutes les questions des citoyens portant sur le budget et reçues par courriel à ville@sutton.ca, avant 16 h 00, mercredi le 26 janvier 2022, seront lues lors de la séance du budget.

Les délibérations du conseil et les questions, relativement à cette séance, doivent portées exclusivement sur le budget, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **18^{ième}** jour du mois de **janvier** de l'an **2022**.

Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier et directeur des affaires juridiques